



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 17731

## Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le contenu de l'avant-projet de loi d'orientation pour l'aménagement du territoire. Le Conseil économique et social (CES) saisi par le Premier ministre, le 22 juin dernier, dans son avis présenté par M. Jean-Claude Bury au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire « regrette l'absence dans le texte de toute référence à l'urbanisme commercial » et ajoute « qu'il aurait souhaité que soit abordée la place des observatoires et des schémas d'équipements commerciaux ». Le commerce et l'artisanat représentent en effet des éléments structurants du développement urbain et rural, et doivent être intégrés dans une réflexion globale sur l'aménagement et le développement du territoire. Il lui demande dans quelle mesure elle entend prendre en compte l'avis du CES, et les dispositions qu'elle compte promouvoir pour favoriser le commerce et l'artisanat dans le cadre d'une politique d'aménagement et de développement des territoires urbains comme ruraux.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17731

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1998, page 4192

**Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2842